

Réexpédition/retour de parfums, de sprays ou de toutes autres substances dangereusement réactives

Tous les produits qui contiennent des substances dangereuses inflammables, sous pression, corrosives, nocives pour l'environnement ou représentant tout autre danger que ce soit, sont classés comme "matière dangereuse".

Par conséquent, le transport commercial de ces produits n'est autorisé qu'à certaines conditions.

Cela signifie que le transport de ces produits comporte un risque plus élevé que pour celui des autres. Bien que le transport du produit qui vous a été vendu ne comporte qu'un risque infime du fait de sa "quantité limitée", vous devez respecter certaines mesures préventives prescrites par la loi concernant le retour. Notre transporteur et nos centres de logistique doivent être en mesure de reconnaître cet envoi en tant qu'expédition de matière dangereuse et de le traiter en tant que tel.

Vous trouverez ci-dessous les instructions de retour à respecter.

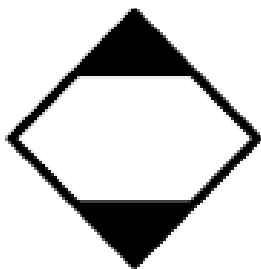
De quoi faut-il tenir compte en ce qui concerne l'emballage ?

Veillez utiliser si possible l'emballage d'origine pour retourner le produit. Il contient déjà les documents imprimés requis et le conditionnement nécessaire pour l'envoi de ce produit.

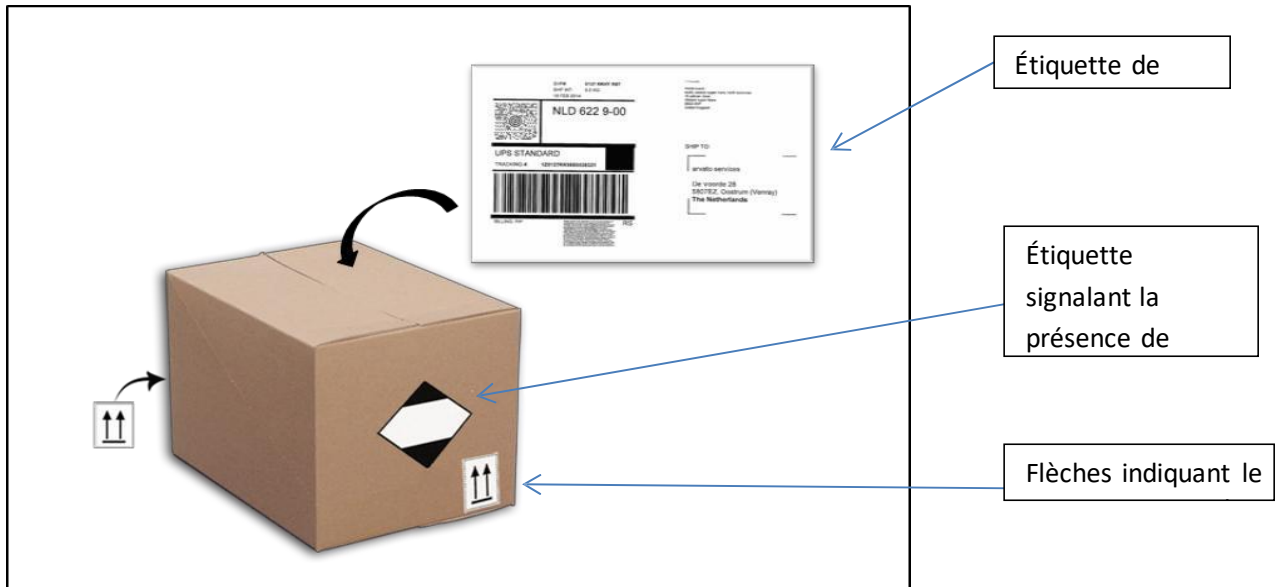
Si l'emballage d'origine est endommagé, veuillez utiliser un nouvel emballage. Veuillez vous assurer que l'emballage du colis soit solide et bien fermé. Tous les récipients sous pression (p. ex. des sprays) ou contenant des liquides (p. ex. du parfum) doivent être fermés de manière étanche pour éviter que le contenu ne s'en échappe au cours du transport. Placez le produit, si possible, en position debout dans le colis et emballez-le de sorte qu'il ne puisse pas bouger. L'idéal est d'utiliser le cas échéant le calage contenu dans l'emballage d'origine ou sinon du papier journal pour combler les espaces vides.

De quoi faut-il tenir compte en ce qui concerne les étiquettes du colis ?

Si vous utilisez le carton d'origine, il faut que vous preniez garde à ce que le losange déjà présent sur l'emballage ne soit pas endommagé (p. ex. que les coins ne soient ni pliés ni déchirés). Vérifiez que l'étiquette soit bien lisible. Il faut qu'on puisse la voir de cette façon :



Si ce n'est pas le cas, veuillez découper l'étiquette rectangulaire blanche illustrée ci-dessous, ou éventuellement une étiquette présentée différemment, et la coller sur un côté du colis.



À découper et coller sur le colis le cas échéant

